



Jean-Louis MORILLE
Vice-Président de l'Association Agir Ensemble pour le Respect de l'Environnement, Président du Collège Associatif du CD

Le Conseil de Développement souhaite engager dès le mois de novembre 2005 une action globale visant à mettre en réseau et à structurer la vie associative à l'échelle du territoire du Pays de Châteaubriant.

Jean-Louis MORILLE a accepté de répondre à nos questions et nous explique les enjeux et les objectifs d'une telle action.

Comment est née cette idée de structurer la vie associative ?

C'est le fruit de l'expression des associations elles-mêmes. Réunies au sein du Collège des Associations, elles ont exprimé très tôt les difficultés qu'elles pouvaient rencontrer au quotidien dans leurs activités : difficultés matérielles, d'organisation, de communication... Après avoir fait ce constat, elles ont donc souhaité se retrouver autour d'un **projet commun facilitant l'interconnaissance, l'échange et la mutualisation que ce soit en terme d'informations, de compétences ou bien de moyens.**

Quels sont les objectifs poursuivis à travers cette action ?

L'intérêt premier de cette action est de créer du lien et de fédérer les associations du Pays. Créer du lien, c'est faire en sorte que les associations se connaissent ; c'est valoriser toute cette richesse associative qui caractérise notre territoire.

Au-delà de cette action que nous proposons aujourd'hui, se dessine une ambition plus grande : **celle d'impulser une véritable dynamique associative sur le territoire** du Pays avec pourquoi pas la mise en place d'une structure permanente qui viendrait en point d'appui aux associations de type «Maison des Associations».



Source : Association Rencontres

En quoi consiste concrètement cette action ?

Il ne s'agit pas d'une mais de plusieurs actions :
 ▶ la réalisation d'un annuaire des associations du Pays,
 ▶ l'organisation de sessions de formation et d'information en direction des responsables associatifs et des bénévoles sur des questions juridiques, administratives ou encore financières. Ce seront les associations qui décideront des thèmes retenus.
 ▶ et enfin, l'organisation dans une prochaine année d'une manifestation dédiée à la vie associative du Pays de type forum ou salon.

Quelle démarche sera adoptée pour mettre en œuvre ces actions ?

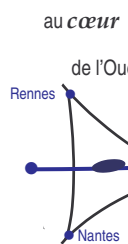
Un groupe de travail spécifique sera constitué dès le mois de novembre. Composé initialement de représentants associatifs, **il se veut avant tout ouvert à toute personne intéressée** qui souhaiterait réfléchir sur cette question. Il est également prévu de recruter un stagiaire dès le début de l'année 2006 pour nous accompagner dans nos travaux.

Quel message souhaiteriez-vous adresser aux associations pour conclure ?

Je dirais simplement que le Conseil de Développement met en place aujourd'hui des moyens pour que puissent s'exprimer cette richesse et cette dynamique associative. C'est maintenant aux associations de se saisir des moyens qui leur sont proposés et de démontrer qu'elles constituent le véritable terreau de créativité et d'innovation du Pays.

La vie associative sur le Pays de Châteaubriant

Le Pays, c'est près de **900 associations** recensées en 2000 qui oeuvrent dans des domaines aussi variés que l'économie, le social, la culture, la formation ou encore la santé ou l'environnement.



Edito



C'est avec plaisir que je vous présente le premier numéro de la lettre périodique du Conseil de Développement. Elle a été entièrement conçue et rédigée par notre jeune et dynamique équipe d'animation que je tiens particulièrement à remercier.

Depuis de nombreuses années, le Conseil de Développement participe à la construction du Pays de Châteaubriant. Il a porté cette grande aventure d'élaboration collective qu'a été la création de la Charte de territoire.

Depuis lors, il remplit plusieurs missions : être l'Observatoire Économique et Social, le lieu d'élaboration de projets au sein de ses commissions, porter enfin le programme européen LEADER+ qui a contribué fortement à l'amélioration des services sur tout le territoire.

Dans les mois à venir, d'autres vont s'ajouter : la mobilité, l'insertion sociale et professionnelle des femmes, la structuration de la vie associative. Tout ceci, vous sera régulièrement présenté dans les pages de cette lettre.

S'il se bornait cependant à ces missions complexes et techniques, le Conseil de Développement ne serait plus fidèle à la vocation de la Charte : à savoir être le lieu où élus, associations, voire simplement les citoyens viennent réfléchir et débattre ensemble. Cette lettre a voulu y contribuer modestement.

J'espère que vous serez sensibles à ce qui constitue l'esprit de cette publication : être un gain d'information, de transparence et donc de démocratie.

Yvan ETIEMBRE,
Président du Conseil de Développement et du Groupe d'Action Locale



Novembre 2005 - N°1

PAYS DE CHATEAUBRIANT

Le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant

Sa création

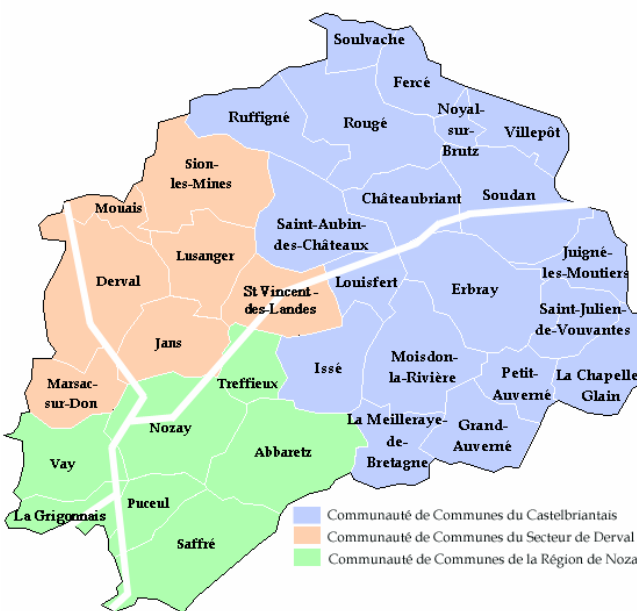
Héritier du Comité de Bassin d'Emploi (C.B.E.) créé en 1990, le Conseil de Développement du Pays de Châteaubriant a été officiellement constitué le 7 novembre 2000 à la demande des élus du Pays.

Son rôle

Le Conseil de Développement ainsi créé sous statut associatif a conservé les fonctions du C.B.E. tout en se dotant des missions qui lui sont attribuées dans le cadre de la LOADDT du 25 juin 1999. Il assure donc aujourd'hui les missions suivantes :

- être un lieu de réflexions, de diagnostics partagés et de veille économique et social autour de l'Observatoire,
- être un lieu d'échanges et de concertation entre l'ensemble des acteurs du territoire,
- être une force de propositions et de coordination de projets à l'échelle du Pays.

Fort des 10 années d'expérience du C.B.E., le Conseil de Développement s'appuie sur l'esprit partenarial et les habitudes de travail en commun, partagés par l'ensemble des acteurs pour affirmer sa force de propositions sur les projets de développement du territoire.



Le Pays de Châteaubriant

C'est d'abord un territoire de vie :

- ☛ 33 communes
- ☛ 3 communautés de communes
- ☛ 6 cantons
- ☛ 50 407 habitants (population sans doubles comptes, RGP 99, INSEE)
- ☛ 1 157 km², soit 20 % du département

C'est aussi 2 structures :

☛ **Le Syndicat Mixte «Le Pays de Châteaubriant»**, composé d'élus des Communautés de Communes, qui décide et contractualise.

☛ **Le Conseil de Développement** qui mobilise la société civile au sein des collèges et des commissions thématiques et fait des propositions sur le développement du territoire. Il constitue un des liens entre les élus et la société civile.

C'est également un territoire de projets avec une Charte à 10 ans élaborée en 2000 :

- Les engagements des acteurs du territoire :
- ▶ Soutenir et développer l'activité économique
 - ▶ Accompagner le développement des services à la population
 - ▶ Préserver l'environnement et favoriser le cadre de vie
 - ▶ Promouvoir la culture, le sport et les activités de loisirs
 - ▶ Soutenir la vie associative
 - ▶ Développer la formation et favoriser l'insertion
 - ▶ Étendre et renforcer les réseaux de communication
 - ▶ Affirmer l'identité du Pays de Châteaubriant
 - ▶ Construire des partenariats efficaces
 - ▶ Affirmer la gouvernance du Pays par la participation

Les Contrats de Territoire

La Région et le Département sollicitent le Conseil de Développement

Le Conseil Régional et le Conseil Général ont exprimé leur volonté politique d'accompagner les territoires dans leur développement par la mise en place de deux dispositifs de contractualisation distincts appelés de manière générique «Contrats de Territoire» :

- ▶ Le Contrat Territorial Unique proposé par la Région
- ▶ Le Contrat de Territoire proposé par le Département

Dans ce cadre, le Pays de Châteaubriant pourrait bénéficier d'une dotation globale de l'ordre de **17 millions d'euros** à utiliser avant 2008 :

- ▶ Aide départementale : 12 538 815 €
- ▶ Aide régionale : 4 505 000 €

Le Conseil de Développement a participé à l'élaboration de ces contrats de territoire et a donné son avis sur la cohérence avec la Charte de Pays. Cet avis est le résultat des nombreux débats qui ont lieu au sein du Conseil de Développement : outre les membres du Bureau et les techniciens, les membres des 4 Collèges se sont successivement exprimés sur le projet de territoire.

Cet avis souligne d'abord la richesse foisonnante du programme d'actions, l'importance de la dotation financière, source de développement pour le territoire, ainsi que la quantité et la qualité du travail fourni à la fois par les élus et les équipes techniques.

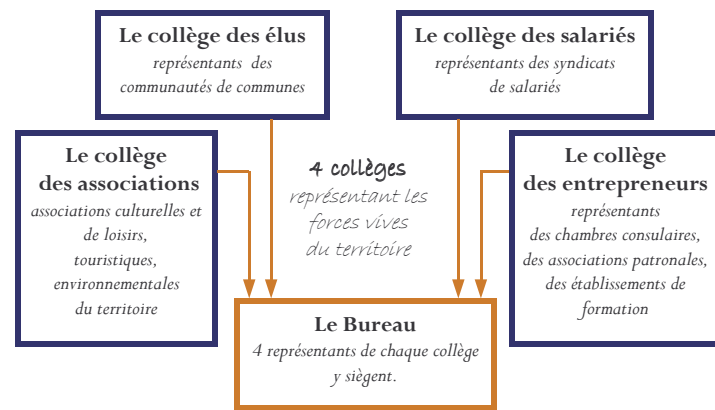
Il note cependant une insuffisance de réflexion d'ensemble sur le devenir du Pays que ce soit dans le domaine de l'environnement, de la formation, de l'accueil des nouveaux arrivants ou encore sur des questions comme les conséquences de l'implantation de l'Aéroport de

Cet avis est consultable et téléchargeable dans sa totalité sur le site du Conseil de Développement : www.paysdechateaubriant.com



Son organisation

4 collèges et 1 Bureau :



1 équipe d'animation : composée de 5 salariées qui travaillent en large collaboration avec les autres techniciens du territoire.



De gauche à droite :

- ▶ **Nolwenn DILER**, Animatrice LEADER + - E-mail : leader@paysdechateaubriant.com
- ▶ **Isabelle AILLET**, Secrétaire / Comptable - E-mail : conseil.developpement@paysdechateaubriant.com
- ▶ **Alexandra BRISSON**, Coordinatrice du CD - E-mail : abrisson@paysdechateaubriant.com
- ▶ **Dominique CASTELIN**, Gestionnaire LEADER + - E-mail : leader@paysdechateaubriant.com
- ▶ **Cécile JEANNE**, Chargée de Mission Observatoire Economique et Social - E-mail : observatoire@paysdechateaubriant.com

6 commissions thématiques et plusieurs groupes de réflexion :

Le Conseil de Développement travaille à l'élaboration de projets dans le cadre de 6 commissions qui existent depuis février 2001. Il propose aujourd'hui la constitution de 3 nouveaux groupes de réflexion autour des thématiques suivantes :

- **L'insertion sociale et professionnelle des femmes**
- **la mobilité**
- **et la vie associative**

Ces groupes sont composés des acteurs locaux impliqués dans le développement du Pays et restent ouverts à toute personne intéressée par le devenir du territoire.

Des financements sont désormais possibles :

- ▶ Le Groupe d'Action Locale du Pays de Châteaubriant dans le cadre de la mise en œuvre du programme LEADER +, vient de bénéficier d'une dotation financière d'un montant de **148 000 €** pour soutenir les projets locaux allant dans ce sens.
- ▶ Le futur Contrat Territorial Unique apportera dès sa signature une enveloppe complémentaire de **12 000 €**.

Une démarche participative et partenariale se met en place :

Le Conseil de Développement souhaite aujourd'hui définir un projet global pour apporter des réponses aux difficultés que connaissent les femmes sur le territoire. Il se veut désormais espace de réflexions et de propositions avec la constitution d'un groupe de réflexions pour construire ensemble un plan d'actions visant à favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes sur notre territoire.

Ce groupe est un espace ouvert à tous les citoyens, femmes et hommes, désireux de s'y impliquer. Vous pouvez contacter dès maintenant Nolwenn DILER au Conseil de Développement.

Dépasser les obstacles à la Mobilité

La Mobilité : où en sommes-nous ?

La Mobilité reste un problème récurrent sur le territoire du Pays de Châteaubriant, qui préoccupe l'ensemble des acteurs du territoire et notamment des professionnels de l'action sociale et de l'insertion.

Le constat a été fait qu'un **grand nombre de personnes en voie d'insertion rencontrent des problèmes de déplacements qui nuisent à leurs recherches de formation ou d'emploi**. Ce constat a été confirmé par l'analyse de données statistiques et par les résultats d'une enquête auprès des publics en formation qui montre que 30 à 40 % des personnes en démarche d'insertion ne possèdent pas le permis de conduire.

L'offre du territoire en matière de transports alternatifs à l'automobile existe mais n'est sans doute pas à la hauteur des besoins :



- ▶ Les transports collectifs desservent essentiellement les pôles urbains les plus importants ;
- ▶ Les places disponibles dans les transports scolaires sont relativement peu connues et ne sont proposées que sur du temps scolaire ;

▶ le service de transport à la demande, «l'Abeille», présente l'intérêt de répondre à des besoins ponctuels mais ne fonctionne pas tous les jours et sur des créneaux horaires restreints.

Des travaux ont déjà été menés sur le Pays :

▶ La réalisation en 2004 d'une étude intitulée «*La mobilité des publics en démarche d'insertion dans le nord de la Loire-Atlantique*» à l'initiative du Service Public de l'Emploi et pilotée par la Mission Locale Nord Atlantique

▶ la démarche de réflexion engagée en novembre 2004 par le Conseil Départemental d'Insertion dans le cadre de l'élaboration du Plan Départemental d'Insertion autour de la question «*Comment faciliter l'accès aux moyens de transport des personnes en milieu rural ?*»

▶ l'organisation en juillet 2005 d'un séminaire sur le thème «*Déplacement des personnes et accessibilité des services : Faciliter la mobilité dans les territoires ruraux*» par le G.A.L. (Groupe d'Action Locale) du Pays de Châteaubriant et le Réseau Interrégional d'Animation du programme LEADER + pour le Nord-Ouest (NORIA)

Des pistes d'actions concrètes ont été identifiées :

- 1) Développer l'information des publics sur les solutions de déplacement existantes
- 2) Construire et mettre en place de nouvelles réponses pour favoriser le déplacement
- 3) Accompagner spécifiquement les publics les plus fragilisés et travailler sur les freins à la mobilité

Des idées... Des projets... Des actions...

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes

Le constat :

Des problèmes liés à l'emploi féminin constants sur le territoire, soulignés par les travaux de l'Observatoire Economique et Social et ceux du Service Public de l'Emploi de l'arrondissement de Châteaubriant : les femmes sont notamment davantage touchées que les hommes par le chômage de longue durée et le contexte économique local leur offre peu de perspectives d'emplois dans les secteurs qu'elles affectionnent traditionnellement.

Quelques chiffres :

A la fin du 1^{er} trimestre 2005, près de **56 %** des demandeurs d'emplois toutes catégories sont des femmes sur le Pays.
(source Corinthe-DRTEFP- DDANPE)

Elles représentent :
50,4% de la population du Pays
41,8% des actifs occupés
83,6% des temps partiels
(source RGP 99, INSEE)

Des initiatives locales existantes :

Initiatives de Femmes et Développement pour tous : ce collectif de femmes restructuré en association propose, au travers de petits déjeuners organisés les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois, des espaces d'accueil de nature à favoriser les échanges, les mises en relation et la communication entre les participantes.

Groupe Arc-en-Ciel : lieu d'expression ouvert aux femmes qui souhaitent partager leurs difficultés, leurs projets professionnels ou rompre leur isolement.

Relais Accueil Proximité (R.A.P.) : intervenant sur 2 cantons, avec une centaine d'adhérents, cette association propose un grand nombre d'activités très en lien avec le quotidien des femmes (soutien scolaire, « Pauses Créatives », ateliers et activités diverses...)

Projet « Look et Bien-Être » : issu de l'impulsion créée par le « Forum Femmes » organisé en mars 1999, un collectif de 25 à 30 femmes a vu le jour en 2000 avec pour ambition de prolonger l'élan initié en proposant différents ateliers orientés « Look ». Progressivement, est née l'idée d'organiser un nouveau forum intitulé « Look et Bien Être » qui s'est tenu en novembre 2003 ; avec en projet, la création d'une association tournée vers le champ de l'insertion sociale (avec un travail orienté vers l'image de soi parmi les autres).

Se pose encore aujourd'hui la question d'une action structurée et durable pour dépasser les obstacles à l'insertion sociale ou professionnelle.

Le rôle du Conseil de Développement

L'Assemblée Générale du Conseil de Développement du 19 mai 2005 a décidé que la question de la Mobilité constituerait un des principaux axes de travail pour cette année et l'année 2006.

2 objectifs :

1) Mettre en place des dispositifs d'actions :

- ▶ **Un groupe de pilotage** devrait se mettre en place prochainement à l'initiative du Conseil Général. Il réunira l'ensemble des acteurs concernés (Conseil Général, Mission Locale Nord Atlantique, Service Public de l'Emploi, Conseil de Développement...).
- ▶ **Un groupe de réflexion « Mobilité »** du Conseil de Développement sera le lieu ouvert à tous ceux qui souhaitent débattre et proposer des actions.

Si vous êtes intéressé(e) pour y participer, contactez Alexandra BRISSON, coordinatrice du Conseil de Développement.



2) Mobiliser les financements existants :

- ▶ les subventions du programme LEADER+ avec près de 165 000 € disponibles dès maintenant.
- ▶ des financements régionaux possibles dans le cadre du Contrat Territorial Unique en cours d'élaboration sur le Pays.